



L'AUTHENTIQUE

Publication numéro 70, mars 2021

Voici votre bulletin trimestriel d'information L'Authentique. Des espaces gratuits sont offerts aux organismes communautaires de St-David-de-Falardeau. Il s'agit seulement de nous contacter avant les dates de tombée qui sont les suivantes: 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Des copies papier de ce journal sont disponibles à l'hôtel-de-ville, à la Place des Fondateurs, à la bibliothèque et dans quelques organismes communautaires.

Vous pouvez recevoir L'Authentique par courriel en vous abonnant à notre « Infolettre » sur notre site Internet www.villefalardeau.ca.

L'Authentique est disponible en ligne directement sur notre site internet sous l'onglet « documentation » dans la section « Journal municipal » et via notre page Facebook.

Pour publier ou faire part de vos commentaires et suggestions, communiquez avec Caroline Boies au 418-673-4647 # 2409 ou au c.boies@villefalardeau.ca.



Municipalité de St-David-de-Falardeau

140, boulevard St-David

St-David-de-Falardeau (QC) G0V 1C0

418-673-4647

www.villefalardeau.ca





Votre conseil municipal: Catherine Morissette, maire
Paul Pineault district 1 André Dufour district 4
Sylvie Larouche district 2 Philippe Dufour district 5
Germain Grenon district 3 Richard Sirois district 6

LE MOT DU MAIRE

Notre dernière année de mandat est débutée. Nous avons encore du travail à effectuer et des beaux projets à mettre en place. J'avoue que cette pandémie à brasser les cartes, mais jamais nous n'avons cessé de travailler.

La caserne sera inaugurée sous peu (à l'été après le confinement pour pouvoir vous recevoir à une porte ouverte), l'aqueduc sur une partie du boulevard Martel sera fait au printemps ou à l'automne et durera 8 semaines, la passerelle de la Chute-aux-Galets sera réparée, notre triennal sur l'amélioration des chemins se réalise à chaque année, la mise à niveau du village du lac Lamothe sera faite, les études de coûts sont en route pour la réfection du secteur des boulevards St-David/Desgagné, des terrains ont été achetés au village pour éventuellement ouvrir une rue (si on a suffisamment de demandes), les travaux des deux rues au village alpin seront commencés à l'été (34 terrains plus ou moins pour 250 demandeurs, c'est vraiment une bonne nouvelle), Développement Falardeau est sur un bel air d'aller, l'aide aux entreprises et la division bois se portent très bien et le ciné-parc a fait des profits et reviendra donc cet été.

Il reste un projet en banque, l'agrandissement du CPE et l'obtention de places supplémentaires. Un projet extraordinaire et un service essentiel à Saint-David-de-Falardeau.

Saint-David-de-Falardeau est en expansion et nous sommes sur une lancée remarquable, profitons-en. On dit toujours de saisir l'opportunité, le conseil est prêt. Nous allons continuer de travailler ensemble, pour vous.

Puisque nous avons moins la chance de se voir, si vous souhaitez jaser ou poser des questions sur n'importe quoi, je suis disponible, ne vous gênez pas.

Catherine Morissette
Maire de Saint-David-de-Falardeau

Groupe d'Action Communautaire de Falardeau Inc.
169 boul. St-David
St-David-de-Falardeau (Québec)
G0V 1C0
Tél : 418-673-7852
Fax : 418-673-3846
groupedactioncom@videotron.ca
www.groupedactionfalardeau.com



Heures d'ouverture du bureau: Lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30

LA VALEUR DE CHACUN. LA FORCE DU NOMBRE.
Semaine de l'action bénévole du 18 au 24 avril 2021.
Merci à tous nos bénévoles.

Malgré la pandémie, nous sommes toujours en ACTION !

Que ce soit pour des accompagnements transports bénévoles, des téléphones d'amitié, des prêts d'équipements spécialisés, du soutien alimentaire, une livraison d'épicerie, etc., n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de répondre à votre besoin.

EMPLOIS ÉTUDIANTS

L'école se terminera bientôt et vous désirez travailler ? Le GACF est à la recherche d'étudiants (es) pour le Centre de jour (accompagnement pour personnes handicapées) si la situation de COVID-19 le permet. Alors, faites parvenir votre CV avant le jeudi 3 juin 2021 à 15h00 au 169 Boulevard St-David ou par courriel au groupedactioncom@videotron.ca. Seulement les personnes retenues seront contactées.

*** Prendre note que vous devez retourner aux études en 2021 pour être admissible.

Le BERCETHON

Prendre note que dû à la situation COVID-19, notre campagne de financement le Bercethon sera remise à une date ultérieure.

Merci de votre compréhension.

INTERVENANTE DE MILIEU AUPRÈS DES ÂÎNÉS

RENCONTRE PERSONNALISÉE À DOMICILE

Pour information : 581-234-7806

itmavfalardeau@gmail.com

Audrey Simard

BIENVENUE AU GROUPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE FALARDEAU



COMPTOIR MULTISERVICE
77 boulevard St-David,
Saint-David-de-Falardeau
418-673-3776
comptoirfalardeau.com



Ça va bien aller.

Dans le cadre de la pandémie et les restrictions actuelles, le Comptoir constitue un véritable enjeu pour la santé de toute l'équipe qui y travaille ainsi que des utilisateurs de nos services. La santé et la sécurité de tous font partie des priorités du Comptoir. Ces conduites à tenir sont appliquées au quotidien et respectées par toutes les personnes qui y travaillent pour demeurer efficaces. Nous devons rester vigilants et adopter les mesures nécessaires pour préserver la santé de chacun de nous! La collaboration de tous est donc essentielle pour y arriver.

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au vendredi	8h00 à 11h30	12h30 à 15h30
-------------------	--------------	---------------

VENTE SPÉCIALE:

Prendre note qu'en raison de la Covid-19; le Comptoir reste, pour une période indéterminée, en vente spéciale! **Avec rendez-vous en zone orange au 418-673-3776 / 418-815-1778 ou sur notre page Facebook** (une limite de client(e)s accepté(e)s est établie pour entrer).

Sac à \$8.00 (membre), sac à \$12,00 (non-membre) et/ou 50 % de rabais sur tous les articles vendus à l'unité et prendre note que les enfants ne sont pas autorisés à entrer au Comptoir.

Pour mieux vous servir, le Comptoir ouvre tous les mercredis en soirée de 18h00 à 20h00.

**Nous comprenons que cette situation est dérangeante mais le succès repose sur nos comportements.
La santé de tous nous tiens à cœur!**

OFFRE D'EMPLOI

Nous souhaitons recevoir des candidatures pour combler un poste de préposé(e) au comptoir. C'est un projet de subvention salariale d'une durée d'environ 26 semaines ou plus, selon les critères d'Emploi Québec. Pour plus d'informations : 418-673-3776 et demandez Ginette Larouche ou Nadia Gobeil.



Ensemble, luttons contre la propagation du virus.
Votre Comptoir se mobilise pour vous protéger.

**Ginette Larouche, coordonnatrice
et son équipe dynamique**

PROMO

**INSTALLATION GRATUITE
JUSQU'AU 30 AVRIL 2021 !!!**

LE MEILLEUR RÉSEAU DE LA RÉGION

airfib

INTERNET Saguenay

INTERNET HAUTE VITESSE

TÉLÉCHARGEMENT ILLIMITÉ

- JUSQU'À 50 MÉGABITS
- PARFAIT POUR :
 - JEUX EN LIGNE, NETFLIX
 - TÉLÉ-TRAVAIL

À PARTIR DE 49,95\$ /MOIS

TÉLÉPHONIE RÉSIDENNELLE

- INTERURBAINS ILLIMITÉS AU CANADA
- BOÎTE VOCAL + AFFICHEUR
- APPELS EN ATTENTE

19,95\$

FORAITS TÉLÉVISION V-MÉDIA

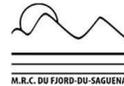
À PARTIR DE 24,95\$ + FRAIS DE TRANSFERT

INTERNETSAGUENAY.COM
418-696-5692

SERVICES OFFERTS LÀ OÙ LA TECHNOLOGIE LE PERMET FRAIS D'INSTALLATION NON INCLUS

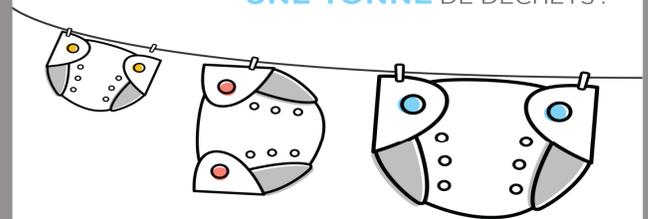
MÉDICAMENTS & SERINGUES

Pour vous départir de vos seringues et médicaments, rendez-vous dans une **pharmacie** ou un **établissement de santé**, le service est gratuit.



Ces articles ne doivent JAMAIS se retrouver à la poubelle, aux égouts ou au recyclage.

SAVIEZ-VOUS QU'UN BÉBÉ UTILISE PLUS DE **5 000** COUCHES JETABLES ET QUE CELA ÉQUIVAUT À **UNE TONNE** DE DÉCHETS ?



Bénéficiez d'une aide financière allant jusqu'à **100\$** sur l'achat de couches lavables neuves ou de seconde main.

www.mrc-fjord.qc.ca/environnement/couches-lavables



L'IMPORTANT DE LA VISIBILITÉ DE VOTRE NUMÉRO CIVIQUE

Nous vous rappelons qu'il est **IMPORTANT QUE LE NUMÉRO CIVIQUE** de votre propriété **SOIT BIEN VISIBLE** afin d'aider les différents services de sécurité à se rendre le plus rapidement possible à la bonne adresse lors d'un appel d'urgence.



ÉCOLE ST-DAVID / INSCRIPTIONS MATERNELLE 4 ET 5 ANS

Les inscriptions en maternelle 4 et 5 ans, pour l'année scolaire 2021-2022, se poursuivent. Alors, si votre enfant ne fréquente pas encore l'école Saint-David et qu'il aura 4 ou 5 ans avant le 30 septembre 2021, nous serions heureux de l'accueillir parmi nous. Simplement aller sur le site du centre de services scolaire des Rives du Saguenay pour l'inscription.

LE SERVICE DES LOISIRS ET L'ARÉNA À ST-DAVID-DE-FALARDEAU

Citoyens et citoyennes,

En ce mois de février, nous voici en zone orange mais avec beaucoup de restrictions.

Tous les sports d'hiver organisés, structurés et fédérés sont complètement interdits pour la reprise régulière de leur saison ; hockey mineur, patinage artistique ainsi que les ligues de garage.

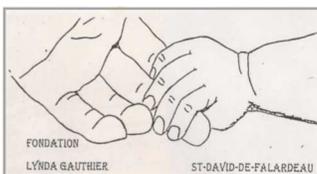
Je travaille pour offrir quelques activités à notre communauté pour le printemps et l'été, dans la mesure du possible. Une circulaire sortira vers le début avril.

Nous sommes en période de recrutement pour du personnel étudiant afin que ceux-ci occupent des postes de moniteurs de terrain de jeux. Les étudiants peuvent envoyer leur CV au services.loisirs@videtron.ca, dès maintenant.

Continuons de bien suivre les règles et les mesures sanitaires que la Santé publique nous demande afin que nous puissions sortir le plus rapidement possible de cette période déstabilisante pour nous tous.

Soyez sans craintes. Surveillez notre page Facebook et notre site internet pour connaître les activités qui seront possibles de pratiquer.

Lynda Émond, régisseur aux loisirs
Municipalité de St-David-de-Falardeau



La Fondation Lynda Gauthier

Le conseil d'administration de la Fondation Lynda Gauthier remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué au financement de l'organisme au cours de la dernière année. Grâce à ces dons, nous pouvons poursuivre notre mission :

- ⇒ Venir en aide aux enfants malades de St-David-de-Falardeau qui ont besoin de soins spécialisés ainsi qu'à leur famille, que ce soit de façon monétaire ou morale.
- ⇒ Favoriser les recherches médicales en vue de dépister, traiter, soigner et guérir les personnes atteintes de leucémie, de fibrose kystique, de sclérose en plaque et toute autre maladie ayant besoin de recherches et de contrôles périodiques.

Nous désirons vous informer que si vous désirez que des dons soient amassés au profit de la Fondation Lynda Gauthier en cas de décès d'un être cher, vous n'avez qu'à contacter un membre du conseil d'administration. Des arrangements seront pris dans le plus grand respect. Merci.

Jean-Eudes Tremblay, président. 418-673-7921



Municipalité
St-David-de-Falardeau



NOUVELLES MÉDAILLES DISPONIBLES

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE POUR TOUS

La Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vous rappelle l'existence d'une réglementation relative aux animaux de compagnies. (*Règlement #385*)

Aussi, le 3 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le Règlement d'application de la *Loi sur l'encadrement des chiens*.

Il vous faut donc **TOUS** procéder à l'enregistrement de votre animal de compagnie dès maintenant. Pour ce faire, vous devez compléter un formulaire et vous procurer une nouvelle médaille. Pour l'instant, en raison de la pandémie, l'enregistrement se fera uniquement par téléphone et la médaille vous sera envoyée par la poste.

Communiquez avec l'inspecteur municipal (Simon Tremblay) pour compléter le questionnaire et obtenir votre nouvelle médaille au 418-673-4647, poste 2405.

Résumé des grandes lignes :

- Dans ou sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité, il est interdit à tout propriétaire de :
 - garder, dans un même logement locatif, autre qu'une résidence unifamiliale et dans les dépendances implantées sur le même terrain que le logement locatif, plus de trois animaux non prohibés par une autre disposition du présent règlement;
- Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du gardien de l'animal.
- Récupération chien errant (maximum 5 jours):
Le gardien d'un animal non prohibé ayant été recueilli, trouvé ou capturé, peut en reprendre possession dans les 5 jours ouvrables sur paiement des frais de garde suivants:
 - 50 \$ par chat;
 - 80 \$ par chien ou tout autre animal.
- La garde des chiens ci-après mentionnés constitue une nuisance et est prohibée.
 - Tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage;
 - Tout chien qui attaque ou mord un être humain ou un animal;
 - Tout chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou american staffordshire terrier;
 - Tout chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien d'une des races mentionnées ci-haut du présent article.
- Une municipalité peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes:
 - soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV de la loi ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;
 - faire euthanasier le chien;
 - se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.
- Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.
 - Un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir.
- Dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps une muselière-panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m, sauf dans une aire d'exercice canin.
- Le propriétaire ou gardien d'un chien doit informer la municipalité locale dans laquelle ce dernier est enregistré de toute modification aux renseignements fournis.
- Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois. Amende passible de 250\$ à 750\$.
- Un chien doit porter la médaille remise par la municipalité locale afin d'être identifiable en tout temps.



La Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite vous informer qu'elle implante un **système d'appels automatisés** permettant de joindre efficacement et rapidement les citoyens **lors de situations d'urgence** (bris d'aqueduc, avis d'ébullition, chemin fermé, etc.) ou pour tout message d'intérêt public. Celui-ci pourra être transmis à une partie ou à l'ensemble de la population (dépendamment de la situation) par le moyen de communication de votre choix (téléphone résidentiel, cellulaire, message texte, courriel).

Ce système présente de nombreux avantages, que ce soit par la rapidité à laquelle vous pouvez être averti, par sa facilité d'usage ou par le choix dont vous désirez être joint.

INSCRIPTION

Pour faire parvenir ses avis importants, la municipalité utilisera une base de données constituée des numéros de téléphone et des adresses courriels des citoyens et des entreprises de son territoire.

Vous pouvez vous inscrire en ligne en cliquant sur le bouton sur le site internet de la municipalité au www.villefalardeau.ca.



Si vous êtes dans l'incapacité de faire votre inscription, nous vous invitons à communiquer avec nous au 418-673-4647, il nous fera plaisir de le faire pour vous.

Nous insistons afin que vous inscriviez votre numéro de cellulaire puisque ce dernier risque moins de changer, qu'il est plus facile de vous joindre en tout temps à ce numéro et qu'il est possible d'y envoyer des messages textes. L'important c'est que vous choisissiez une coordonnée qui nous permettra de vous joindre rapidement. Si vous inscrivez plus d'une coordonnée, vous recevrez le même message à chacune d'elles.

Nous tenons à aviser la population que même s'il s'agit d'un service fiable, la municipalité ne peut garantir l'exactitude ou la livraison de toute l'information transmise à tous les résidents lors de l'activation de la procédure. La municipalité, le conseil ou son personnel ne doivent pas être tenus responsables des actions prises ou omissions faites par les résidents en se fondant uniquement sur les renseignements fournis par le service ou par un défaut de recevoir le message.

Soyez assurés que les renseignements fournis demeureront confidentiels et ne serviront que pour le Service automatisé de messagerie.

N'oubliez pas qu'il est de la responsabilité de chacun de s'inscrire à ce système et de mettre à jour ses coordonnées lorsqu'un changement survient. Aussi, il vous est possible de modifier ou de faire radier vos informations en tout temps.

Merci pour votre collaboration!

HORAIRE HIVERNAL DE LA RESSOURCERIE

Samedi et dimanche: 10h à 16h / fermée les jours fériés

La ressourcerie est un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques.



Les Ateliers Jardin du Coin

Juste un petit mot pour vous aviser que nos services ont repris depuis le 8 février. Nous prenons toutes les mesures nécessaires émises par la Santé publique.

Il reste quelques places disponibles pour St-David-de-Falardeau. Alors, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Les Ateliers Jardin du Coin St-Honoré/Falardeau, pour les enfants de 18 mois à 5 ans, est un organisme communautaire famille qui existe dans notre municipalité depuis 23 ans.

Ce sont des ateliers de stimulation par le jeu.

À raison de 1 à 2 demi-journées par semaine, selon l'âge de l'enfant.

Les inscriptions se font par téléphone: 418-673-7105 ou par courriel: jardinducoin@hotmail.com



Chevaliers de Colomb

Conseil 11362

St-David-de-Falardeau

Conseil Étoile 2016-2017/2018-2019/2019-2020



L'hiver n'est pas terminé, la Covid-19 non plus. Les Chevaliers de Colomb de St-David-de-Falardeau sont très actifs, même durant la pandémie. Nous planifions nos activités pour le printemps et l'été prochains. Nous espérons faire la dégustation de HOMARDS en mai pour la fête des mères. Nous désirons aussi organiser une ligue de balle lente pour adultes durant la saison estivale. Cette offre s'adresse à tous, hommes ou femmes de 18 ans et plus. Il nous faut un minimum de 24 hommes, 2 équipes et 24 femmes, 2 équipes,

Les Chevaliers de Colomb fournissent les gilets, les bâtons et les balles. Il y aura un coût minime aux participants, pour le terrain (s'il le faut), les arbitres et l'équipement du receveur.

Si des contribuables ont d'autres idées à nous suggérer, que ce soit des activités sportives ou autres, nous sommes intéressés soit à réaliser cette activité ou à vous aider à l'organiser.

Nous planifions aussi de présenter des films de chasse et pêche. Nous aimerions savoir si cette activité vous intéresse. Nous attendons vos réponses par courriel (fratre9@hotmail.com) ou par téléphone aux personnes suivantes:

Georges-Henri Tremblay
418-673-4379

Paul-Eugène Grenon
418-718-6420

France Tremblay
418-673-4858

L'ACHAT LOCAL

On espère tous une année meilleure que la dernière, du moins au niveau de notre santé physique et mentale, de nos contacts sociaux, de nos sports, loisirs et voyages. Et pour plusieurs, l'espoir de vivre au plus tôt une reprise économique significative.

Bien sûr, les conséquences d'une économie au ralenti ne sont pas les mêmes pour tous nos entrepreneurs et commerçants. Mais tous sont d'avis que l'achat local prend tout son sens dans des périodes comme celle-ci.

En décembre dernier, en collaboration avec la municipalité, Développement Falardeau a créé le « dollar falardien ». Ces dollars ont été offerts par différentes organisations à leurs salariés ou bénévoles en fin d'année.

Le dollar falardien, est, bien évidemment, échangeable uniquement dans les entreprises de Saint-David-de-Falardeau.

Qui sait? Ce projet pourrait prendre de l'ampleur.

Imaginons que le commerçant soit en mesure de remettre en circulation le dollar falardien reçu de son client. Le dollar falardien deviendrait une monnaie complémentaire locale, un dollar falardien = un dollar canadien.

Cette monnaie serait identifiée à notre municipalité ou à une MRC ou deux MRC?

Ou même à une région toute entière? Pourquoi pas ?

En tant que citoyen/ne, commerçant/e, élu/e, producteur/trice, agriculteur/trice ou entrepreneur/e, dites-nous si vous vous sentez concernés par l'achat local?

Croyez-vous que l'augmentation des achats locaux, via une monnaie complémentaire, peut être un facteur déterminant pour la bonne santé économique d'un secteur donné?

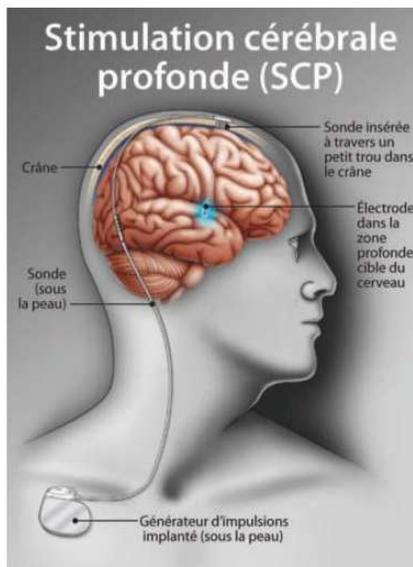
Seriez-vous d'accord pour utiliser une monnaie locale complémentaire pour une petite proportion de vos dépenses?

Merci de répondre à ces questions et de partager vos commentaires à developpementfalardeau@gmail.com ou en téléphonant au 418.673.7007 (laissez-nous un message, nous vous rappellerons très vite).

La maladie de Parkinson? (suite)

La maladie de Parkinson est une maladie qui amène une dégénérescence des neurones produisant la dopamine. Lorsque 80 % de ces cellules sont détruites, apparaît alors chez la personne atteinte, **la valse des symptômes invalidants**: tremblements, lenteur et raideurs dans les mouvements, troubles de la parole et de la déglutination, etc. **Commence aussi la ronde des médicaments** qui amènent tous des effets secondaires aussi invalidants.

Vers 1980, à Grenoble, des chercheurs ont mis au point un traitement médical (chirurgie) qui donne de merveilleux résultats: la **S.C.P.**, "**stimulation cérébrale profonde**". Cette chirurgie consiste en une stimulation électrique permettant de bloquer les signaux du cerveau.



C'est une technique chirurgicale qui consiste à implanter dans le cerveau deux électrodes (deux fils fins) qui sont laissés en place en permanence et qui vont stimuler des zones très réduites du cerveau: **les noyaux subthalamiques droit et gauche**.

L'extrémité de chaque électrode possède 4 zones de contact qui peuvent être stimulées indépendamment pour un meilleur contrôle des symptômes.

Ces électrodes sont reliées par des fils passés sous la peau à deux stimulateurs situés au niveau des clavicules. Ces stimulateurs envoient des impulsions électriques (2 à 3 volts), d'une fréquence de 130 impulsions à la seconde. Ces impulsions électriques activent les cellules nerveuses des noyaux subthalamiques. Cette stimulation localisée corrige les effets de l'insuffisance en dopamine et **réduit fortement les symptômes moteurs** (tremblements, rigidité, etc.).

La qualité de vie des parkinsoniens(nes) s'améliore considérablement puisque certains symptômes disparaissent et cela à des degrés différents (entre 60 à 90 %). Cette maladie continuera à progresser mais plus lentement.

M. Richard Riverin a subi cette chirurgie le 27 janvier 2021. Nous lui souhaitons la meilleure des chances.

M. Fernand Gaudreault, déclaré atteint de cette maladie depuis déjà 25 ans, a subi cette chirurgie le 6 mars 2003. Les résultats furent très positifs.

En espérant que les prochains mois seront la promesse d'un avenir meilleur!

Francine Lavoie,
Pour le Groupe-Parkinson Falardeau

FOSSES SEPTIQUES

À partir de 2021, la MRC du Fjord-du-Saguenay sera responsable de la gestion de boues des installations septiques et fera vidanger les installations des résidences non-desservies par l'égout en fonction des recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), soit:

- 1 fois aux 2 ans pour les installations de résidences susceptibles d'être occupées plus de 180 jours par an;
- 1 fois aux 4 ans pour les installations de résidences susceptibles d'être occupées moins de 180 jours par an.

La municipalité a donc divisé son territoire de façon à créer 2 secteurs où les installations seront vidées en alternance.

Lors de la vidange faite selon la cédule préparée par la MRC du Fjord-du-Saguenay, les coûts de vidange qu'elle facturera à la municipalité seront assumés complètement par la municipalité.

Tout contribuable qui souhaiterait voir son installation vidangée une année où cette opération n'est pas prévue à la cédule de la MRC du Fjord-du-Saguenay devra s'inscrire à cette fin à la municipalité par le paiement des coûts de la vidange avant le 26 mars de chaque année et assumer complètement les coûts de la vidange. Pour les 4 prochaines années, ce coût sera de 125\$.

Les secteurs à réaliser apparaissent ci-dessous. Les propriétaires concernés recevront un avis plus personnalisé dans les prochaines semaines à ce sujet.

NOUVELLE PROCÉDURE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

Pour information:
Simon Tremblay
418-673-4647 #2405

Horaire des collectes de mars à mai 2021

→ **COLLECTE SPÉCIALE DES DÉCHETS POUR LE SECTEUR ALPIN: 8 MARS**

DÉCHETS 	1 ^{er} , 15 et 29 mars + 8 mars: secteur alpin 12 et 26 avril 10 et 24 mai	MATIÈRES ORGANIQUES 	4 et 18 mars 1 ^{er} , 15 et 29 avril 13 et 27 mai
RECYCLAGE 	8 et 22 mars 5 et 19 avril 3, 17 et 31 mai	L'horaire complet est disponible au www.villefalardeau.ca en cliquant sur l'icône « Collecte des déchets et récupération »	